

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>CIM 1000TG Cartridge Activator</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Aucune.
<b>Usage recommandé</b>	Activator for CIM Urethanes
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucuns connus.

#### Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

##### Fabricant

<b>Nom de la société</b>	CIM INDUSTRIES INC	
<b>Adresse</b>	6900 NELMS STREET HOUSTON, TX 77061 États-Unis	
<b>Téléphone</b>	Assistance générale	800 543-3458
<b>Courriel</b>	info@chasecorp.com	
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Chemtrec (US - 24 hrs)	800 424-9300
	Chemtrec (INTL - 24 hrs)	703-527-3887

**Fournisseur** Non disponible.

### 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 1
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Cancérogénicité	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2	
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	

#### Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement** Danger

**Mention de danger** Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Mortel par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Susceptible de provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes ( ) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## Conseil de prudence

### Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Porter des gants/vêtements de protection/équipement de protection des yeux/du visage. Porter une protection respiratoire.

### Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Un traitement particulier est urgent (consulter cette étiquette). En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Stockage

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef.

### Élimination

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

### Autres dangers

Aucuns connus.

### Renseignements supplémentaires

Aucune.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE [ISOMERS AND HOMOLOGUES]		9016-87-9	90 - 100

Isomer	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%

### Dénomination chimique

4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate	101-68-8	55 - 65
-------------------------------------	----------	---------

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids (kg), sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume (l).

**Remarques sur la composition** Note: CAS 101-68-8 is an MDI isomer that is part of CAS 9016-87-9

## 4. Premiers soins

### Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer la bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison.

### Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

### Ingestion

Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Toux. Difficultés respiratoires. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

## Informations générales

Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Poudre. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	<p>Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.</p> <p>Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.</p> <p>Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.</p>
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Si possible, manipuler dans un système clos. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Garder sous clef. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE [ISOMERS AND HOMOLOGUES] (CAS 9016-87-9)	TWA	0.005 ppm

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Isomer	Type	Valeur
4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate (CAS 101-68-8)	TWA	0.005 ppm

**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE [ISOMERS AND HOMOLOGUES] (CAS 9016-87-9)	TWA	0.07 mg/m3

Isomer	Type	Valeur
4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate (CAS 101-68-8)	TWA	0.05 mg/m3
		0.005 ppm

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Isomer	Type	Valeur
4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate (CAS 101-68-8)	Plafond	0.01 ppm
	TWA	0.005 ppm

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE [ISOMERS AND HOMOLOGUES] (CAS 9016-87-9)	TWA	0.005 ppm

Isomer	Type	Valeur
4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate (CAS 101-68-8)	TWA	0.005 ppm

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE [ISOMERS AND HOMOLOGUES] (CAS 9016-87-9)	Plafond	0.02 ppm

Isomer	Type	Valeur
4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate (CAS 101-68-8)	TWA	0.005 ppm
	Plafond	0.02 ppm
	TWA	0.005 ppm

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE [ISOMERS AND HOMOLOGUES] (CAS 9016-87-9)	TWA	0.051 mg/m3
		0.005 ppm

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Isomer	Type	Valeur
4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate (CAS 101-68-8)	TWA	0.051 mg/m3
		0.005 ppm

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE [ISOMERS AND HOMOLOGUES] (CAS 9016-87-9)	Plafond	0.2 mg/m3
		0.02 ppm
Isomer	Type	Valeur
4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate (CAS 101-68-8)	Plafond	0.2 mg/m3
		0.02 ppm

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Directives au sujet de l'exposition****Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée**

4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate (CAS 101-68-8) Peut être absorbé par la peau.

DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE [ISOMERS AND HOMOLOGUES] (CAS 9016-87-9) Peut être absorbé par la peau.

**Contrôles d'ingénierie appropriés** Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Ventilation générale adéquate. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet.

**Protection de la peau**

**Protection des mains** Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.

**Autre** Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

**Protection respiratoire** Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA s'il existe un risque d'exposition à la poussière ou aux émanations à des concentrations qui excèdent les limites d'exposition. Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet.

**Dangers thermiques** Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

**Considérations d'hygiène générale** Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence**

**État physique** Liquide.

**Forme** Liquide.

**Couleur** Brun.

**Odeur** De moisi.

**Seuil olfactif** 0.4 ppm

**pH** Non disponible.

<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Forms crystals below 10°C
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	> 300 °C (> 572 °F)
<b>Point d'éclair</b>	> 200.0 °C (> 392.0 °F)
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	No Test Data Available
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	No Test Data Available
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	0.000007 hPa estimation
<b>Densité de vapeur</b>	8.5
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	6.8 mg/l
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	> 600 °C (> 1112 °F)
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	40 - 60 cP
<b>Viscosité température</b>	25 °C (77 °F)
<b>Autres informations</b>	
<b>Densité</b>	1.18 - 1.24 g/cm <sup>3</sup>
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Explosibilité</b>	Non explosif
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant. Aucune propriété d'oxydation.
<b>Densité</b>	1.2 estimation

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Conditions à éviter</b>	Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides. Alcools
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Mortel par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.

<b>Ingestion</b>	Faible danger présumé en cas d'ingestion.
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Toux. Difficultés respiratoires. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatitis. Éruption.

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Mortel par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer une allergie cutanée.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
---------	---------	----------------------

CIM 1000TG Cartridge Activator

#### Aiguë

#### Inhalation

CL50	Rat	0.369 mg/l, 4 heures estimation
------	-----	---------------------------------

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
------------	---------	----------------------

DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE [ISOMERS AND HOMOLOGUES] (CAS 9016-87-9)

#### Aiguë

#### Inhalation

CL50	Rat	0.369 mg/l, 4 heures
------	-----	----------------------

Isomer	Espèces	Résultats d'épreuves
--------	---------	----------------------

4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate (CAS 101-68-8)

#### Aiguë

#### Inhalation

CL50	Rat	0.369 mg/l, 4 heures
------	-----	----------------------

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications : Respiratory or skin sensitizer**

4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate (CAS 101-68-8)	Peut causer une sensibilisation respiratoire, cutanée ou conjonctivale.
--	---

DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE [ISOMERS AND HOMOLOGUES] (CAS 9016-87-9)	Peut causer une sensibilisation respiratoire, cutanée ou conjonctivale.
---	---

**Canada. VLE's. (Ministère du Travail . Règlement sur la qualité du milieu de travail) : Produit sensibilisant**

4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate (CAS 101-68-8)	Sensibilisateur.
--	------------------

DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE [ISOMERS AND HOMOLOGUES] (CAS 9016-87-9)	Sensibilisateur.
---	------------------

**Sensibilisation respiratoire** Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

**Sensibilisation cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

**Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer.

#### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate (CAS 101-68-8)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
--	--

DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE [ISOMERS AND HOMOLOGUES] (CAS 9016-87-9)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
---	--

**Toxicité pour la reproduction** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

<b>Danger par aspiration</b>	N'est pas un danger d'aspiration.
<b>Effets chroniques</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
<b>Persistance et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

## 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

<b>TMD</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>IATA</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>IMDG</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC</b>	Indéterminé.

## 15. Informations sur la réglementation

<b>Réglementation canadienne</b>
<b>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</b>
Non réglementé.
<b>Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)</b>
Non inscrit.
<b>Gaz à effet de serre</b>
Non inscrit.
<b>Règlements sur les précurseurs</b>
Non réglementé.
<b>Règlements internationaux</b>
<b>Convention de Stockholm</b>
Sans objet.
<b>Convention de Rotterdam</b>
Sans objet.
<b>Protocole de Kyoto</b>
Sans objet.



**Montreal Protocol**

Sans objet.

**Convention de Bâle**

Sans objet.

**Inventaires Internationaux**

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

**16. Renseignements divers****Date de publication** 10-Mai-2017**Date de la révision** 11-Mai-2017**Version n°** 02

**Avis de non-responsabilité** CIM INDUSTRIES INC ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information offered in this data sheet is designed only as guidance for the safe use, storage and handling of the product. This information is correct to the best of our knowledge and belief at the date of publication, however, no guarantee is made to its accuracy. This information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any other process. This material is intended for industrial use only. No warranty, expressed or implied is made.

**Informations relatives à la révision** Composition/information sur les ingrédients: Information sur les composants  
Contrôle de l'exposition/protection individuelle: Considérations d'hygiène générale  
Contrôle de l'exposition/protection individuelle: Protection du visage/des yeux  
Informations sur la réglementation: Règlements internationaux  
Renseignements divers: Autres informations